

Sommet mondial de l'ONU sur la Société de l'Information

Processus de préparation

Réflexions de l'Union européenne

Contenu

Introduction

Partie A Les thèmes

I. Questions pour un Sommet Mondial

3

II. La Société de l'Information, priorité de l'ordre du jour international

4

III. La Société de l'Information, axe des politiques de l'Union Européenne.

6

Partie B Le processus

IV. Nécessité d'un processus préparatoire d'appui

8

V. Idées préliminaires pour l'ensemble d'événements en réseau

10

VI. Résultat d'un Sommet mondial

Introduction

1. Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) a pour but de développer une entente et une vision communes de la Société de l'Information et d'élaborer un plan d'action stratégique qui permette de mettre en œuvre cette vision à partir d'un développement concerté. Ce Sommet, qui aura lieu en deux phases, la première siégeant à Genève, du 10 au 12 décembre 2003, sous le patronage du Gouvernement suisse, et la deuxième à Tunis en 2005, constitue le seul événement politique et le plus important dans ce domaine depuis que le terme Société de l'Information fut créé. Ce Sommet a lieu à un moment où il est reconnu, à l'échelle mondiale, que la société a évolué, et continue d'évoluer, suite aux changements vertigineux qui se sont produits dans le passé dans le domaine de la technologie de

l'information et des télécommunications et qui ont entraîné des changements économiques, sociaux et culturels d'une portée inimaginable.

Le sommet a reçu le soutien du Sommet du Millenium des Nations Unies, dont la tâche est d'aborder les défis clés de notre temps. En décembre 2001, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution qui octroie au SMSI le statut de Sommet formel de Nations Unies, au niveau de chefs d'Etat et de Gouvernement. La résolution [1] somme les gouvernements à participer activement à la préparation du Sommet et à être représentés au plus haut niveau. Le Sommet a également demandé que toutes les organisations intergouvernementales et des Nations Unies pertinentes, y compris les institutions régionales et internationales, ainsi que les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, y participent de manière active et contribuent à celle-ci de manière effective.

Partie A Les thèmes

I. Questions pour un Sommet Mondial

2. L'objectif du SMSI de développer une entente et une vision communes de la Société de l'Information et d'élaborer un plan d'action stratégique permettant de mettre en œuvre cette vision à partir d'un développement concerté a préparé le terrain : les questions principales sont directement liées aux changements qui se sont produits parallèlement à l'apparition de la Société de l'Information.

Comme M. Prodi, Président de la Commission européenne, a affirmé, ces changements, qui sont les plus significatifs depuis la Révolution industrielle, ont une grande portée et sont globaux. Ils ne se limitent pas exclusivement à la technologie. Ils nous concerneront tous, partout dans le monde. Gérer l'information suppose un des principaux défis économiques et sociaux auxquels l'Europe doit faire face aujourd'hui.

Le processus est soutenu par un progrès technologique long et dynamique, engagé il y a un demi-siècle qui peut encore connaître des avancées plus importantes. Ces changements ont lieu dans un contexte où s'établissent des synergies avec d'autres transformations importantes, telles que le développement des infrastructures de transport, l'amélioration des niveaux éducatifs, le rôle de plus en plus important des médias, le rôle prépondérant du progrès scientifique et technologique dans l'économie, etc. Malgré les effets généralisés des TIC, leur impact sur les sociétés et sur l'économie ne se trouve encore que dans une phase initiale.

Ces changements sont accompagnés par certains défis et par des nouvelles menaces mais, en même temps, ils offrent un nouveau potentiel et de nouveaux modèles à envisager.

3. La fracture numérique sera un des principaux sujets du Sommet. La façon dont il avait été demandé à la communauté internationale, ainsi qu'aux gouvernements et aux entreprises concernés, de contribuer à réduire la distance entre les pays riches et les pays pauvres dans le domaine des télécommunications, a connu une évolution. En 1984, à l'époque de la Commission Maitland [2], l'accent était mis exclusivement sur les infrastructures. Ceci impliquait fondamentalement la

mobilisation de l'énergie financière et des ressources pour augmenter la densité de lignes téléphoniques dans les pays en développement. Quand le vice-président Al Gore a défendu, en 1994, l'Infrastructure Globale d'Information (GII), la perspective avait déjà changé, et l'accent était mis aussi bien sur la télédensité que sur l'importance d'appliquer des cadres légaux appropriés susceptibles d'attirer des investissements privés et de réduire les coûts pour l'utilisateur final. Bientôt, cette nouvelle approche allait inclure également le développement d'applications susceptibles de contribuer aux objectifs du développement économique des pays en développement, notamment le commerce électronique.

A l'heure actuelle, le débat incorpore tous les acteurs concernés tout en reprenant, outre les questions d'infrastructure/accès, réglementation/compétence, et applications, les éléments suivants : contenu (respect des langues et des pratiques et sensibilités socio-culturelles locales ; développement de contenus locaux), connaissance (formation des ressources humaines nécessaires pour la Société de l'Information), et participation (implication de la société civile dans les choix économiques et techniques, aussi bien locaux qu'internationaux).

4. Un Sommet est précisément le forum approprié pour discuter des défis politiques et sociaux les plus larges, et pour convenir une compréhension commune de la notion de Société de l'Information. Celui-ci offre en particulier une occasion pour avancer vers un Accord Global sur certains thèmes clés :

Politiques TIC visant la réduction de la pauvreté et la création de richesse économique : débat entre pays industrialisés et pays en développement sur un terrain relativement neutre ; il y a certains intérêts partagés ; la perspective et la vitesse de la croissance dans le secteur rendent propice le sentiment que ce domaine est encore ouvert et qu'il y a de l'espace pour un exercice où toutes les parties sont gagnantes.

L'accès à la connaissance, qui permettrait d'aborder de nombreuses questions d'accès, telles que la téléphonie, l'Internet, l'information et la connaissance, depuis plusieurs angles.

Participation et nouveaux mécanismes pour la gouvernance : il s'agit là du défi d'une mondialisation régulée ; l'audience et la légitimité du système des Nations Unies offrirait aux pays en développement l'opportunité de s'incorporer pleinement au débat et au processus de décision.

II. La Société de l'Information, priorité de l'ordre du jour international

5. Le SMSI est le résultat de l'attention politique croissante que la communauté et les dirigeants internationaux sont en train de prêter aux questions liées à la Société de l'Information. Depuis que la Conférence sur la Société de l'Information du G7, sous le patronage de l'Union européenne à Bruxelles en 1995, exprima sa préoccupation à l'égard de la fracture numérique qui sépare les pays industrialisés des pays en développement et lança un appel à « une vision partagée de l'enrichissement humain », et l'ultérieure Conférence de Midrand du G7 en 1996, les questions liées à la fracture numérique sont devenues une des priorités internationales.

Lors du Sommet d'Okinawa en juillet 2000, le G8 a dressé la Charte d'Okinawa sur la Société de l'Information globale et a créé la *Digital Opportunity Task Force*. La DOT Force, comme elle est connue familièrement, a établi un plan, *Opportunités numériques pour tous : surmonter le défi*, présenté lors du Sommet du G8 à Gênes en juillet 2001.

6. A l'occasion de sa Séance du Millénaire, l'Assemblée Générale des Nations Unies a prêté une attention spéciale aux TIC, sur la base d'un rapport rédigé par un groupe d'experts de haut niveau, et un Groupe de Travail des Nations Unies sur les TIC a été créé, comme mesure pratique destinée à renforcer le rôle et le leadership du système des Nations Unies et à développer des partenariats effectifs avec le secteur privé, la société civile et d'autres parties pertinentes intéressées. La séance de l'ECOSOC de juillet 2001 a repris le thème des TIC, en mettant l'accent notamment sur les réseaux de connaissance. Une autre séance spéciale de l'Assemblée Générale est prévue pour 2002.

Parmi les Agences des Nations Unies, l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) joue un rôle clé dans le domaine des télécommunications, à travers son Bureau de développement des télécommunications, et a organisé des Conférences mondiales de développement des télécommunications en 1994, à Buenos Aires, en 1998 à La Valette, et à Istanbul du 18 au 27 mars 2002. Cette dernière conférence a été axée sur les objectifs et les stratégies pour un développement mondial équilibré des télécommunications, avec une attention spéciale aux pays en développement et à la mobilisation de ressources.

UNESCO et l'OMS analysent actuellement le rôle des TIC dans l'éducation et dans la santé, respectivement. Parmi les Commissions économiques des Nations Unies, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été particulièrement active quant au soutien des travaux d'analyse et de formulation de politiques dans le contexte de l'Initiative africaine de la Société de l'Information.

Au cours des dernières années, le PNUD a lancé plusieurs initiatives et des accords de partenariat avec le secteur privé et avec des fondations. Le Rapport sur développement humain 2001 est axé sur le rôle des nouvelles technologies dans le développement.

7. D'autres organisations internationales sont actives à l'égard de questions de TIC dans leurs domaines de compétence respectifs. L'OMC a adopté, en 1996, un Accord sur le commerce de produits de technologie de l'information, et a conclu en 1997 un accord sur les services essentiels de télécommunications qui a ouvert le marché aux investissements et a introduit dans certains pays des cadres régulateurs favorisant la compétitivité.

Sur la base, en partie, du travail effectué par la CEA, le Nouveau Partenariat pour le Développement d'Afrique (NEPAD), lancé par un groupe de cinq dirigeants africains en juillet 2001, invitait les Etats africains à sortir et à faire sortir le continent du sous-développement et de l'exclusion dans un monde globalisateur. Les TIC figurent, explicitement, comme une partie de la stratégie générale et une Commission e-Afrique a été créée.

Le débat dans les pays en développement a été également très actif au cours des dernières années, après la conférence de Midrand des pays du G7 et des pays en développement, tenue en Afrique du Sud en 1996. Des événements tels que les Conférences régionales de développement des télécommunications, organisées par l'UIT, les Passerelles du développement 2000 à Bamako, la participation des pays en développement dans le débat de l'ECOSOC et à la DOT Force du G8 mettent en évidence l'intérêt à l'égard du potentiel des TIC dans le contexte du développement. Par ailleurs, la croissance rapide du volume de projets et d'initiatives, tels que le projet de connexion africain soutenu par ATU, l'initiative de la société de l'information africaine animée par l'UNCEA, ou les e-politiques adoptées par le Brésil, le Maroc ou le Mexique, mettent en évidence qu'un nombre croissant de pays s'ajoute au groupe d'acteurs émergents et font preuve d'une maturité réelle dans ce domaine.

8. Certains forums du secteur privé sont en train d'aborder le thème des TIC. Par exemple, le Forum économique mondial (FEM) qui a lancé, en avril 2000, une Initiative Numérique Globale pour faire de la fracture numérique une occasion de croissance et qui a adopté un plan d'action en octobre 2001. La priorité a été donnée à des actions orientées à l'adoption de e-stratégies de la part des gouvernements, au développement de ressources humaines et à amorcer des initiatives de la part des entreprises. Le plan est mis en œuvre notamment à travers des réunions régionales et des projets soutenus par le FEM.

Le Dialogue global des affaires sur le commerce électronique (GBDe) prête également l'attention nécessaire à la fracture numérique et collabore étroitement avec le FEM pour aborder cette question.

Les sociétés civiles sont en train d'assumer un rôle de plus en plus visible par elles-mêmes. Il en est ainsi, notamment, dans les réseaux communautaires, comme il a été mis en évidence dans leur conférence de Barcelone [3] et par le nombre croissant d'initiatives sur le terrain.

De nouveaux mécanismes pour l'échange d'information, tel que le Défi Global de Stockholm, sont en train de surgir, et ils contribuent à l'apparition de nouvelles formes originales de coopération, considérées par certains comme le début d'un mouvement social global contre la fracture numérique.

III. La Société de l'Information, axe des politiques de l'Union européenne

9. Une des priorités de l'Union européenne est l'adoption de politiques pour soutenir la croissance d'une Société de l'Information européenne. L'initiative e-Europe et les plans associés à celle-ci, adoptés au niveau de chefs d'Etat ou de Gouvernement, ont donné une forme précise à cette priorité. Par ailleurs, le plan e-Europe 2002 est devenu un pilier de l'agenda de Lisbonne de l'UE, dont l'objectif est que l'UE devienne l'économie basée sur la connaissance la plus dynamique et compétitive du monde.

L'objectif de l'initiative e-Europe est de rapprocher la Société de l'Information à tous les citoyens d'Europe, de développer la richesse économique, d'aborder les nécessités sociales croissantes, et de se centrer sur la diversité et sur l'identité

culturelle. Son application s'est structurée autour de trois lignes principales : développer un accès à l'Internet plus rapide, plus sûr et moins cher, investir dans les personnes et dans la connaissance, et encourager l'utilisation de l'Internet.

Cette initiative, basée sur les cadres des politiques existantes, avait certaines priorités, telles que l'accès des jeunes à l'âge numérique, la croissance du commerce électronique, les services de santé en ligne, le transport intelligent, ou le gouvernement en ligne. Elle se complétait avec un mécanisme de référence (benchmarking) au sein de l'Union. Les résultats sont tangibles : le plan d'action a permis d'accélérer l'adoption de mesures réglementaires et légales nécessaires ; il a permis la prise de décisions dans d'autres domaines clés, tels que les réseaux de recherche pan-européens ; réorientation des programmes existants de soutien financier, ainsi que le bénéfice découlant d'une vision plus nette des progrès aboutis grâce au système de référence. Mais, plus significativement, une puissante dynamique s'est mise en marche : Internet est maintenant une priorité politique pour tous les Etats membres de l'UE.

Plus récemment, le Conseil européen de Barcelone a demandé à la Commission de présenter un plan d'action e-Europe pour l'année 2005. Tout d'abord, il traitera des forces de sécurité publique d'Internet en ligne et de l'accès de flux importants d'information avec un certain degré de confiance. Son objectif sera de renforcer la cohésion numérique de tous les citoyens.

10. La révision du cadre légal pour les services de télécommunications a constitué une question centrale. Dressé en 2001, ce nouveau cadre régulateur a été adopté, notamment, pour répondre à des tendances de convergence (par exemple, la tendance à fournir des services similaires à travers différents types de réseaux). Ainsi, le nouveau cadre couvrira et mettra sur un pied d'égalité tous les réseaux électroniques de communication, y compris ceux qui servent à transmettre des contenus de télévision, tels que les réseaux de télévision par câble, les réseaux de diffusion terrestre et les réseaux de télévision par satellite, les installations associées et les services électroniques de communication. Ceci implique certains textes flexibles et simplifiés qui tiennent compte des tendances du marché et dont la l'application sera la responsabilité des autorités régulatrices nationales. La nouvelle législation sera en vigueur dans les quinze Etats membres de l'UE dans l'été 2003. Il s'agit d'un des piliers fondamentaux de la Société de l'Information en Europe.
11. L'Union européenne ne se limite pas à la formulation de politiques, elle développe aussi des programmes de soutien. En ce qui concerne la recherche et le développement technologiques, le Programme de technologie de la Société de l'Information (TSI) soutient les projets et encourage le surgissement d'une Société de l'Information, en s'assurant que des plates-formes technologiques appropriées sont développées. La priorité de ce programme est la convergence technologique, ce qui implique des actions clés interreliées comme les suivantes : les systèmes et les services pour les citoyens, les nouvelles méthodes de travail et le commerce électronique, les contenus et les outils multi-média et les technologies et infrastructures clés. Dans ce contexte, des actions spécifiques ont été entreprises en connexion avec e-Europe, tel que *Go digital*, un programme qui encourage les P.M.E. à utiliser des technologies numériques par le biais de programmes de prise de conscience et réseaux pour partager les bonnes pratiques.

Un autre aspect de la politique de l'UE concerne le soutien aux régions européennes les plus défavorisées. Dans ce domaine, l'utilisation et le renforcement des capacités, par rapport aux TIC crée de nouvelles perspectives pour la croissance, la compétitivité et la cohésion sociale. Le financement des infrastructures de base a entraîné des actions qui cherchent à encourager la demande, d'une façon compétitive neutre, et à garantir que tous les citoyens et toutes les entreprises aient accès à la Société de l'Information. Les principales actions comprennent l'introduction de l'informatique, la modernisation des services publics, la promotion du commerce électronique et le renforcement des infrastructures numériques. Ce dernier aspect est strictement limité aux régions éloignées où les services ne peuvent pas être assurés par le domaine commercial de façon satisfaisante. Le fondement du programme de politique régionale s'oriente à aider les régions à développer leurs propres réseaux, des applications et des contenus locaux, notamment en poursuivant la modernisation de l'administration. Finalement, une partie importante de l'effort est également consacré à l'éducation et à la formation dans le cadre des politiques d'emploi.

12. Beaucoup de pays partenaires ont manifesté être intéressés par l'approche européenne face aux défis et aux possibilités de la Société de l'Information. Nombre de pays ont pris l'initiative e-Europe comme modèle pour leurs initiatives politiques ; certains pays candidats à l'UE ont adopté un Plan d'action e-Europe+ sur la base d'e-Europe, et certaines économies émergentes, comme l'ASEAN, le Brésil, le Mexique, le Maroc et le Rwanda ont adopté des e-stratégies.

Cependant, comme il a été mentionné auparavant, la Société de l'Information ne peut pas être envisagée de façon isolée, mais en tant que partie d'une approche de politique générale ; beaucoup de domaines sont concernés, aussi bien de façon directe qu'indirecte, comme par exemple les télécommunications, le développement, les affaires sociales, l'éducation et la culture, l'emploi, la sécurité, la consommation, les affaires fiscales.

Dans ce contexte, les politiques de la Société de l'Information de l'UE contribuent à renforcer nos relations avec les pays partenaires, à travers le commerce, la coopération ou les aides au développement. Cette dimension de la politique est clairement mise en évidence dans la communication « Technologie de la communication et de l'information en développement : le rôle des TIC dans la politique de développement communautaire » COM 2001 (770), adoptée en décembre 2001.

13. Avec cette toile de fond, la Commission a maintenu un dialogue étroit avec beaucoup de pays partenaires quant à cette question, et elle a mis en marche plusieurs programmes de coopération. Les pays candidats (qui développent une initiative parallèle à e-Europe), certains pays méditerranéens, l'Amérique Latine et l'Asie constituent un exemple de ce qui précède.

Le programme ASIA TI&C s'est déroulé depuis 1999 avec les pays asiatiques en voie de développement. Ce programme soutient presque 40 initiatives dans le domaine des TIC, comme l'agriculture, l'éducation, la santé, le transport, le tourisme ou le commerce électronique.

Avec les pays partenaires de la Méditerranée, la coopération implique une action pour une Nouvelle approche des politiques de télécommunications (NEPT) et un programme pour le développement de la Société de l'Information (EUMEDIS) qui s'occupe de projets dans cinq domaines prioritaires : éducation, santé, tourisme, patrimoine culturel, commerce électronique et, finalement, distribution des TIC aux P.M.E. Une initiative complémentaire poursuit le renforcement des interconnexions entre les réseaux de recherche et d'éducation entre l'UE et ses partenaires méditerranéens. Enfin, le Programme d'Association pour la Société de l'Information (ALIS) un projet potentiellement plus ambitieux pour les pays de l'Amérique latine, vise la construction d'un dialogue et d'une coopération relativement aux politiques numériques et aux cadres légaux dans les domaines des télécommunications, du commerce électronique ou de la normalisation. Le programme vise également l'amélioration des interconnexions entre les réseaux de recherche et d'éducation de chaque région et, finalement, l'application d'environ 20 projets d'échelle en matière d'éducation, santé, gouvernement local et, plus généralement, e-inclusion.

L'expérience acquise dans la Communauté avec les pays émergents pourrait s'élargir dans le futur, dans le cadre du dialogue avec les pays signataires des accords de Cotonou.

Partie B. Le processus

IV. Nécessité d'un processus préparatoire d'appui

14. Le format et la localisation du Sommet constitueront des facteurs clé pour un événement qui attirera une grande attention, non seulement dans le domaine politique, mais aussi au sein de la société en général. Un sommet traditionnel de l'ONU, limité à des chefs d'Etat et de Gouvernement, ne semble pas approprié dans la perspective d'incorporer, en tant que partie intégrale du processus, le secteur privé et les sociétés civiles.

Remarquons qu'aussi bien la DOT Force du G8 que le Groupe de Travail TIC des Nations Unies ont adopté précisément un format semblable, tel que l'ont fait les Conférences de l'ONU, par exemple celle de Monterrey.

Le processus préparatoire est très important, et il conviendrait d'assurer la représentation de tous les groupes intéressés, afin de témoigner de la volonté d'inclure toutes les parties. L'Union européenne a été la première à développer des processus de création de politiques de façon coopérative, en travaillant en collaboration avec les sociétés civiles et les groupes d'intérêt, le secteur privé et les gouvernements. Cette coopération est aujourd'hui essentielle pour comprendre et débattre la nature complexe des questions qui se posent à la société. En outre, le sentiment que les processus de création des politiques ne sont pas suffisamment transparents et s'effectuent à huis clos a soulevé, au cours des dernières années, du ressentiment public à l'égard des différents Sommets (Seattle, Prague, Gênes). Le moment d'une nouvelle réaction politique est venu : ce sommet de l'ONU constitue une excellente occasion pour expérimenter une nouvelle formule et prouver à la société en général que les processus globaux non seulement intéressent l'ensemble de la société, mais sont aussi possibles.

Dans ce cadre, le processus préparatoire pourrait surgir d'une double perspective : d'un côté, un mécanisme préparatoire de consultation régionale, conduit par les gouvernements mais ouvert à d'autres participants, et d'autre part, un mécanisme préparatoire thématique en mesure d'apporter de nouvelles optiques et de nouvelles propositions. Dans ce cas précis, les deux séances qu'implique l'organisation du Sommet permettront d'évaluer nombre des résultats de ces actions, lors du Sommet qui se tiendra à Tunis en 2005.

15. l'approche régionale est basée sur l'organisation traditionnelle des Sommets au sein des Nations Unies, mais dans ce cas elle représentera aussi un atout pour concentrer l'attention politique. L'existence de liens historiques et culturels et, souvent, de zones d'intégration économique, facilitera l'identification de défis communs que les différents pays devront surmonter, offrira des exemples précis de pionniers et de leurs réussites, et pourra fournir des activités parallèles, tout en servant de référence pour la révision des avancées abouties.

Les idées clé pour un mécanisme régional préparatoire seraient les suivantes :

Concevoir un processus dans le but d'établir d'e-stratégies régionales et nationales, axées sur des objectifs réalistes et sur l'encouragement de la confiance quant à l'accès, les capacités humaines et le développement d'applications dans les domaines prioritaires ;

Etablir des cadres légaux et régulateurs pour le développement d'infrastructures, l'amélioration de l'accès aux réseaux et la disponibilité des services de communication à un coût abordable.

Adopter et introduire des indicateurs pour comparer le progrès réalisé. Cette approche bénéficiera sans doute du dynamisme des pays leaders et des initiatives régionales (telles que la NEPAD, dans le cas africain) et sera essentielle pour les activités parallèles et de comparaison, tel que l'UE l'a déjà fait dans le cadre de l'initiative e-Europe.

16. L'Union européenne est fermement convaincue que le Sommet Mondial de l'ONU sur la Société de l'Information ne devrait pas s'adresser exclusivement aux Chefs d'Etat/Gouvernement, mais devrait être complété et ouvert afin d'inclure tous les domaines d'intérêt.

À cette fin, l'Union européenne propose une ensemble d'événements en réseau, en invitant tous ceux qui y sont intéressés à assumer des responsabilités quant à l'organisation des événements pertinents, comme par exemple :

* Sommet politique : avec une Déclaration et un Plan d'action visant l'entendement commun de la Société de l'Information et un Accord Global sur l'accès à la connaissance. Les Chefs d'Etat/Gouvernement des sociétés civiles, le secteur privé assisteront à ce Sommet qui sera organisé par l'ONU et ses Etats membres d'après les procédures établies.

* Un marché d'investissements dans lequel les donateurs bilatéraux et multilatéraux se réuniraient avec des acteurs d'autres pays en voie de développement, et qui aurait pour résultat une liste d'accords, projets et mécanismes de financement déjà existants ou nouveaux ; l'organisation reviendrait au secteur financier.

* Des idées pour le futur ; un lieu de rencontre pour des académiciens et des chercheurs, afin de débattre des éléments sociaux, culturels, économiques et politiques de la future Société de l'Information ; le résultat serait un accord sur les futurs domaines d'étude et de recherche ; son organisation serait à la charge du secteur académique.

* Des questions pour la société ; une conférence type pour débattre des idées telles que la diversité culturelle, contenus et connaissances locaux, éducation et santé, les jeunes et les personnes âgées ; l'organisation sera à la charge de tous les intéressés.

* Gouvernement dans la Société de l'Information ; une conférence avec toutes les parties intéressées sur la vision partagée, sur les éléments de l'accord mentionné, sur les e-stratégies nationales, sur les nouveaux modèles de gouvernement et sur les affaires concernant différents aspects, y compris la protection des données et les contenus illicites et nuisibles.

* Un événement médiatique global, organisé par le secteur des médias avec deux éléments : un débat sur le rôle des médias dans la Société de l'Information, et la couverture et diffusion à toute la population mondiale de tous ces événements.

* En outre, d'autres événements spécifiques incluraient les jeunes et la femme, bien que leur participation dans d'autres actes a déjà été prévue et compte tenu que la perspective des genres devrait être abordée dans tous les cas.

17. Un sommet de ces caractéristiques présente de multiples avantages. Le premier étant de permettre la large participation des tous les intéressés (contrairement à ce qui se passe dans les Sommets traditionnels aux nombreuses restrictions logistiques et protocolaires) et de préparer le terrain pour une participation qui parte de la base vers le haut, et qui pourrait conduire à des engagements plus sérieux et plus amples.

Cette approche permettrait, en outre, d'aborder de nombreux aspects de la Société de l'Information de manière très exhaustive et sous des perspectives multiples, au lieu de produire uniquement une série de déclarations. La possibilité de désaccord enrichirait le débat et pourrait s'exprimer sans nuire la notion d'un accord consensuel sur la Déclaration et sur le Plan d'action qui seront adoptés au Sommet politique.

Les Chefs d'Etat/Gouvernement auront non seulement la possibilité de s'adresser aux citoyens de leurs pays grâce aux médias, mais aussi de participer dans des débats sur d'autres éléments du Sommet.

V. Idées préliminaires pour l'ensemble d'événements en réseau

- (1) Le marché devrait être organisé avec des investisseurs, des ONG, des distributeurs, des donateurs et des entreprises pour promouvoir l'accès à l'investissement et aux

infrastructures. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux s'y réuniront avec les acteurs des pays en voie de développement, en produisant une série d'accords, de projets et de mécanismes financiers déjà existants et nouveaux.

Concept clé : courtage sur le financement des projets dans une optique établie à la base ;

Acteurs concernés : ONG, société civile, agents de développement local, communauté économique.

Interaction avec le Sommet en réseau : identification des difficultés qui peuvent être rencontrées dans les phases spécifiques des projets (c'est-à-dire la phase initiale ou de consolidation), les défis représentés par l'augmentation des réussites locales qui représentent une des façons de déployer des applications, notamment dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'approvisionnement des services publics, et le rapport avec d'autres acteurs (gouvernement et secteur privé) pour développer un projet.

(2) Capacité de connexion : possibilité de faire référence à l'infrastructure et aux questions concernant l'accès aux réseaux.

Concept clé : comment développer de grandes infrastructures, financer l'accès universel, déployer des projets et des initiatives pan-régionales, étendre des bénéfices. Manières et moyens pour un nouveau partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

Acteurs concernés : organisations multilatérales/régionales, secteur privé, gouvernements, communauté économique.

Interaction avec le Sommet en réseau : identification d'obstacles afin de créer des infrastructures (exemple précis dans le cas du loop local sans fil), synergie améliorée entre le secteur public et le secteur privé, national et régional, identification des meilleures pratiques.

(3) Pensées pour le futur : un forum ouvert (théorique, technique, économique, etc.) où les académiciens et les chercheurs pourront débattre sur les éléments sociaux, culturels, économiques et politiques de la future économie de la connaissance, dont le résultat sera un accord sur les domaines d'étude et de recherche futures ; son organisation sera à la charge du secteur académique.

(4) Affaires de société : une conférence standard pour débattre sur des idées telles que la diversité culturelle, le contenu et la connaissance à l'échelle locale, l'éducation et la santé, les jeunes et les personnes âgées ; son organisation sera à la charge de tous les intéressés.

Concept clé : un débat ouvert sans un ordre du jour prédéterminé, plutôt axé sur des questions technologiques dans le premier cas, et sur la transformation sociale dans le deuxième cas.

Acteurs concernés : communautés du domaine académique, de la recherche et des réseaux.

Interaction avec le Sommet en Réseau : les deux événements disposeront de leur rapport pour le Sommet et fourniront des éléments clés de tendances et de nécessités.

- (5) Gouvernement dans la Société de l'Information : une conférence avec tous les intéressés sur la vision partagée, sur les éléments de l'accord mentionné, sur les e-stratégies nationales, sur les nouveaux modèles de gouvernement et sur les questions associées. La conférence traitera sur plusieurs niveaux de gouvernance. A l'échelle nationale : e-stratégies, cadre régulateurs, dialogues associant tous les intéressés, amélioration de l'efficacité dans l'approvisionnement des services publics, lutter contre la pauvreté, renforcer la transparence et la responsabilité, et améliorer la démocratie (gouvernement, responsabilité locale et globale), e-gouvernement. A l'échelle globale : gouvernance du secteur TIC, questions concernant la sécurité, la protection des données, la protection de la vie privée, ainsi que l'effort de solidarité globale pour la coopération : activités d'organisations multilatérales, renforcer les synergies entre les donateurs publics, augmenter la priorité des TIC dans les politiques d'aide au développement.

Concept clé : responsabilité et rôle des gouvernements et des organisations multilatérales dans l'âge de l'économie de la connaissance.

Acteurs concernés : hommes politiques et responsables de la prise de décisions du secteur privé et de la société civile.

- (6) Médias : un événement global des médias avec deux éléments clés : une discussion du rôle des médias au sein de la Société de l'Information, et la couverture et la diffusion à toute la population mondiale de tous ces événements.

Concept clé : la transformation du rôle des médias, en relation directe avec l'âge de l'économie de la connaissance, rôle didactique des médias dans un environnement en évolution ;

Acteurs concernés : les médias dans tout le monde.

Interaction avec le Sommet en Réseau : les médias joueront leur rôle entre le public et le Sommet, en assurant la communication jusqu'aux endroits les plus éloignés, et en arrivant jusqu'aux citoyens de tout le monde.

- (7) Le Sommet Politique, auquel participeront les chefs d'Etat/de Gouvernement, les sociétés civiles, et le secteur, constituera le point de convergence entre le Sommet en Réseau et de la Déclaration Politique et le Plan d'action, en reflétant le large processus préparatoire déjà complété, et s'orientera vers un Accord Global pour l'économie de la connaissance.

VI. Résultats d'un Sommet Mondial

18. L'objectif préparatoire du Sommet constitue un processus qui conduit à une Déclaration Politique qui, à son tour, conduise à un Plan d'action basé sur des résultats. Ces contenus doivent être identifiés, négociés et accordés (au moins en termes généraux) à mesure que nous approchons de la Phase I du Sommet. La Déclaration

Politique comprendra essentiellement : une approche partagée sur la future Société de la Connaissance, une liste des objectifs accordés, une série de principes communs jetant des bases solides pour les politiques, normes et mécanismes de solidarité.

Au-delà de la Déclaration Politique, le Sommet prétend également provoquer un large mouvement qui conduira l'initiative politique et sociale des transformations en cours vers l'économie de la connaissance.

Pour qu'il ait un impact effectif, ce mouvement doit associer tous les agents clés concernés, nationaux, régionaux et internationaux et leur permettre d'atteindre une maîtrise réelle sur cette question. Par ailleurs, il essaiera de provoquer une appropriation sociale, à grande échelle, de l'utilisation des TIC et de ses applications, ce qui implique, dès le début, une association étroite avec les médias et avec le domaine de l'éducation.

La participation des différents agents intéressés au processus contribuera sans doute de façon très positive à aborder le chapitre suivant de la Déclaration Politique, en fournissant au Sommet une contribution à partir de la base. Cependant, elle assurera, en particulier, un suivi effectif résultant des engagements acquis par les différents acteurs intéressés et de l'effet dominant du Sommet sur ses stratégies et ses conduites.

En fait, un des défis les plus importants est celui de transmettre à tous les participants, ainsi qu'aux citoyens et aux P.M.E., que les changements en cours concernant la Société de l'Information ne visent pas simplement les technologies et les mécanismes sophistiqués des marchés financiers, mais aussi la vie quotidienne et les processus de travail. Pour cette raison, ils devraient faire partie du processus politique où ils ont leur propre voix.

19. Dans ce contexte, le processus préparatoire est presque aussi important que les résultats politiques du Sommet en soi. Le format et la localisation du Sommet constitueront des facteurs clés de l'événement en soi, qui attirera l'attention et activera un processus de suivi décentralisé, non seulement au niveau politique, mais aussi dans la société en général.

Cette organisation du Sommet et son processus préparatoire tient compte également de la tendance plus généralisée vers l'interdépendance croissante et la globalisation. Certains des enjeux sont de nature globale et poursuivent des approches globales avec la participation d'acteurs globaux.

20. Les objectifs du SMSI seraient les suivants :

Parfaire une approche partagée sur la future Société de la connaissance basée sur une compréhension globale des transformations en cours ; réveiller la conscience des intéressés, surtout celle de plusieurs éléments de la société civile ; indiquer une série de principes communs qui sont sous-jacents aux actions et aux initiatives futures :

- 1) Politiques TIC visant à l'éradication de la faim et à la création de richesse économique en relation avec la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Notamment, comment tirer profit du potentiel numérique pour assurer un meilleur approvisionnement des services publics clé et pour améliorer l'efficacité et la

transparence du domaine gouvernemental, en assurant un fonctionnement plus démocratique des institutions.

- 2) Accès à l'information et à la connaissance en éliminant des obstacles au développement des réseaux de communication et en profitant pleinement le potentiel technologique –notamment, les technologies sans fils revêtent une importance cruciale dans la lutte contre les fractures numériques, et les communications mobiles de troisième génération, ainsi que la télévision numérique, pourraient jouer un rôle clé pour faciliter l'accès général aux services interactifs.
- 3) Participation et nouveaux mécanismes de gouvernance à l'échelle globale et nationale y compris a) des questions concernant le secteur, telles que les cadres régulateurs des communications électroniques, la protection de données, la sécurité de réseaux et la Cyber-sécurité, les aspects légaux du commerce électronique et la gouvernance de l'Internet, ainsi que b) des questions plus générales concernant la nouvelle citoyenneté de l'âge de l'information ;

Créer des priorités reprises dans une liste de certains objectifs clés accordés pour créer les normes :

- 1) promouvoir des e-politiques et des stratégies appropriées, et
- 2) traiter des questions d'accès comme la téléphonie, l'Internet, l'information et la connaissance ;
- 3) améliorer la capacité humaine de développement, ainsi que la création et le partage de connaissances ;
- 4) profiter des possibilités numériques et développer des applications et des contenus locaux ;
- 5) Promouvoir des initiatives d'entreprises pour un développement économique durable.

Identifier et mobiliser des mécanismes de solidarité pour :

- 1) Etablir et appuyer des initiatives décidées pour incorporer les pays les moins développés aux TIC ;
- 2) Promouvoir les TIC pour la santé, pour combattre le VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses et transmissibles ; et
- 3) Donner la priorité aux TIC dans les politiques d'aide au développement et augmenter la coordination dans les initiatives multilatérales.

Traduire en un Plan d'action, sous la forme du Premier Programme Cadre pour le Développement de l'économie de la connaissance avec des objectifs, les engagements des participants gouvernementaux et non-gouvernementaux, en établissant des délais et un mécanisme de révision.

[1] A/RES/56/183

[2] Référence au Chaînon manquant, titre du rapport de la commission présidée par Sir Maitland.

[3] Première Conférence Globale sur Réseaux communaux, novembre 2000 (www.cnglobal2000.org).